

BANQUE DE CANDIDATURES ACCOMPAGNATEURS DE SORTIES

Le Cégep de Saint-Jérôme sollicite des candidatures pour Saint-Jérôme et Mont-Tremblant pour l'année scolaire 2015-2016 à titre **d'accompagnateur de sorties**.

Un **accompagnateur de sorties** est une personne appelée à accompagner des groupes d'étudiants lors de sorties collégiales (cours d'activités physiques, activités de loisir ou de plein air, etc.). L'accompagnateur doit avoir de l'expérience en lien avec le cours ou l'activité et posséder une carte de premiers soins valide. Il doit fournir son propre équipement (tente, ski de fond, et autres, le cas échéant.)

Ses responsabilités sont:

- d'effectuer toute tâche que l'enseignant lui délègue, excluant les tâches liées à l'organisation des contenus de cours et à l'évaluation des étudiants;
- en soirée et durant la nuit, d'assurer une présence et d'être responsable d'agir en situations d'urgence.

MONTANTS FORFAITAIRES

Nombre d'heures	Montant forfaitaire*
Entre 3 et 4,5 heures (jour)	56 \$
Entre 5 et 6,5 heures (jour)	84 \$
Entre 7 et 8,5 heures (jour)	112 \$
Entre 9 et 10 heures (jour)	140 \$
Soirée (17 h à 22 h)	60 \$
Nuit (22 h à 7 h) **	50 \$

*Les montants forfaitaires incluent les frais de déplacement et de repas, le cas échéant.

**Si l'accompagnateur est appelé, dans le cadre de ses fonctions, à intervenir durant la nuit (appel d'urgence), il sera payé au taux du salaire minimum pour les heures réellement travaillées, en plus du montant forfaitaire alloué.

Les personnes intéressées doivent nous faire parvenir leur curriculum vitae avant 12 h, le 18 septembre 2015, à l'adresse courriel suivante : resshum@cstj.qc.ca.